

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Congé Parental
Initiant-e(-s) : Sevgi Koyuncu

L'éducation des enfants constitue non seulement une responsabilité familiale, mais aussi un devoir sociétal. Les structures familiales modernes sont diverses : parents solos, familles adoptives, familles LGBTQIA+, familles d'accueil, ainsi que les couples hétérosexuels. Chacune de ces configurations mérite un soutien équitable et adapté. Élever des enfants, c'est assurer la pérennité et la stabilité de la société en garantissant un avenir aux générations futures.

Dans ce contexte, il est impératif que la société prenne en compte les défis rencontrés par les familles, particulièrement après la naissance d'un enfant. Un congé parental bien conçu n'est pas un luxe, mais une nécessité pour le bien-être des parents et du nouveau-né. La naissance d'un enfant implique des transformations physiques et émotionnelles considérables pour la personne qui accouche, nécessitant repos, soins et accompagnement adéquat. Le rôle du second parent est tout aussi essentiel pour fournir un soutien moral, physique et émotionnel indispensable à l'équilibre familial.

Le congé parental doit prendre en compte des exigences biologiques liées à la grossesse et à l'accouchement. Il convient d'instaurer un congé prénatal préparatoire pour permettre aux futurs parents de se préparer à l'arrivée du bébé dans des conditions optimales. Ce congé ne se limite pas seulement à la période post-accouchement, mais doit inclure également une période de préparation à la naissance, tant sur le plan physique que psychologique.

Enfin, une société véritablement centrée sur le bien-être des individus et place la vie au centre de ses priorités doit s'efforcer d'instaurer des politiques familiales justes, inclusives et adaptées aux besoins réels des familles. En assurant une meilleure répartition des responsabilités parentales et en protégeant les droits des parents, la société s'engage à offrir aux enfants un environnement équilibré, propice à leur épanouissement et à leur développement personnel. Il est temps d'agir concrètement en faveur d'une politique familiale moderne, respectueuse des besoins des parents et de l'importance de la parentalité dans la construction d'un avenir collectif plus solidaire et égalitaire.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

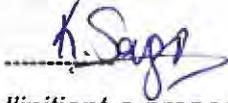
1- La mise en place d'un congé parental payé à 100 % pendant 18 mois, à répartir équitablement entre les deux parents, quelle que soit la structure familiale, pour ses employé·e·s.

2- Interdire le licenciement des parents à leur retour de congé parental, afin de protéger leurs droits et leur sécurité professionnelle.

Lausanne, le 11 mars 2025

Conseil communal de Lausanne

Signataire(s) :



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.